

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4414>



Quel service pour les admissibles-contractuels ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) -



Publication date: vendredi 28 juin 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Quel service pour les admissibles-contractuels ?

Les étudiants qui ont passé les épreuves écrites du CAPES, CAPLP, CAPEPS et CACPE en juin 2013 et qui passeront les oraux en juin 2014, pourront être contractuels pendant l'année scolaire 2013-2014.

Les quotités de service et la rémunération sont disponibles dans la circulaire ministérielle ci-dessous.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>